



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement

Question écrite n° 41077

Texte de la question

Mme Claudine Schmid interroge M. le ministre des affaires étrangères sur les offres éducatives supplémentaires annoncées en Conseil des ministres du 28 août 2013. Elle souhaite connaître la position de M. le ministre sur la création d'un label spécifique pour les écoles privées à l'étranger en zone francophone qui préparent avec succès les candidats au baccalauréat et sont favorablement appréciées par nos autorités diplomatiques. Ce label assurerait à ces établissements une reconnaissance pédagogique et leur permettraient de remplir sans coût pour l'État une mission de service public dans l'intérêt général.

Texte de la réponse

Lors du Conseil des ministres du 28 août 2013, le ministre des affaires étrangères a rappelé l'importance d'une offre éducative et périscolaire française complémentaire de celle proposée par les 488 établissements homologués par l'Education nationale : le LabelFrancEducation, destiné aux établissements publics et privés de l'étranger proposant un enseignement renforcé en français dans le cadre de leurs programmes locaux et le dispositif FLAM (français langue maternelle). Le ministre a précisé que le LabelFrancEducation serait désormais étendu aux zones francophones dont la langue d'enseignement n'est pas le français. L'obtention du Label est totalement indépendante de la préparation du baccalauréat dans la mesure où les programmes enseignés dans ces établissements sont les programmes locaux et non des programmes français homologués. Pour cette raison également, ce label ne saurait constituer une étape vers l'homologation.

Données clés

Auteur : [Mme Claudine Schmid](#)

Circonscription : Français établis hors de France (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41077

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11140

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12876